

C'est parti pour le chantier de la nouvelle caserne de pompiers de Robion



La pose symbolique de la première pierre du futur centre d'incendie et de secours de Robion vient de se tenir route des Alpes. L'opération s'inscrit dans le cadre du programme annuel des travaux de restructuration et de rénovation du Service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse (SDIS

La nouvelle caserne représente un investissement de 1,7M€ financé par les communes de Robion (184 204€), Maubec (63 684€), Oppède (42 779€) et Ménerbes (32 974€) jusqu'à hauteur de 25% du coût total. Le reste étant pris en charge par le SDIS 84 sur son propre budget d'investissement pour les années 2025-2026. Par ailleurs, la commune de Robion a également mis à disposition gratuitement le terrain.

« Construire un tel bâtiment n'est pas une opération anodine. »

Thierry Lagneau, président du conseil d'administration du SDIS 84

« Construire un tel bâtiment n'est pas une opération anodine. Surtout par les temps qui courent, a



expliqué Thierry Lagneau, président du conseil d'administration du SDIS de Vaucluse. Les réductions des dépenses induites par un contexte économique tendu, la hausse des coûts des matériaux et les équilibres budgétaires à maintenir ont été autant de freins à l'élan qui a pourtant été impulsé dès le départ. Mais la volonté des maires des 4 communes, alliée à celle du SDIS et à celle du conseil départemental de Vaucluse, qui a participé indirectement à l'effort consenti, a eu raison de tous ces obstacles. »



Crédit: SDIS 84

Une mise en service prévue fin 2025

Conçu par l'architecte Bucco-rhodanien Bernard Cervellini après des études lancées en 2022, le nouveau centre de secours sera aménagé sur un terrain d'environ 4286 m². Il s'étendra sur 539m² et comprendra un espace de vie de 269m², un espace intervention de 270m² ainsi que des espaces dédiés aux équipements techniques. L'ensemble doit être opérationnel en décembre 2025.

+13,4% d'interventions en 2024

Dirigé par le lieutenant Michel Pianetti secondé par le lieutenant Jérôme Castellan, le centre actuel déjà situé à Robion regroupe 22 sapeurs-pompiers volontaires (14 personnels masculins et 8 personnels féminins). Il dispose d'un parc comprenant 4 véhicules d'intervention : un Véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV), un Camion-citerne feux de forêt (CCFM), un Camion tout usage (CTU)



Ecrit par le 11 décembre 2025

et un Véhicule léger hors route (VLHR).

Rentrée politique de la Présidente du Département de Vaucluse



C'est au Domaine Gigognan, à Sorgues que Dominique Santoni, aux côtés de Thierry Lagneau (respectivement présidente et vice-président du Conseil départementale de Vaucluse), a fait sa rentrée après s'être prise aux Jeux Olympiques et surtout aux Jeux Paralympiques auxquels elle est allée assister à Paris et à Saint-Denis. « C'était magnifique ce dépassement de soi des athlètes, cette ferveur des spectateurs, cette ambiance de fête, cette fraternité! »

Tour de France

Et d'enchaîner sur Le Tour de France 2025 « Nous sommes candidats pour qu'il passe par le Ventoux » a -t-elle confié. La dernière fois qu'on a vu la caravane arriver au sommet du Géant de Provence, c'était en 2016 et le dernier passage des champions sur ces lacets c'était en 2021, dans l'étape Sorgues-Malaucène



après une double ascension. Réponse le 29 octobre pour le tracé dessiné par Christian Prudhomme, le directeur du Tour et son équipe.

Le Ventoux au menu du Tour de France 2025?

Dette de l'Etat et dette des départements

Aussitôt après, il a été question de politique avec une polémique partie de Paris, alors que la France est en apesanteur depuis 3 mois, depuis la dissolution du 9 juin. Selon certains grands argentiers de l'Etat, les problèmes de déficit publics seraient dûs aux collectivités locales... Alors que la dette de l'Etat s'élève à 3 600 milliards d'euros et que celle des collectivités (dûe notamment à la non-compensation des frais induits par le RSA, la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement, la perte de la part départementale de la Taxe Foncière et tout au transfert de charges de l'Etat vers les collectivités territoriales) n'est que de 44 milliards d'euros soit 1,22% de la dette totale....

Comment évoluent les dettes publiques ?

Le RSA est une aide au retour à l'emploi

« Laissez-nous travailler, laissez-nous vivre, nous gérons à l'euro près, nos budgets ont l'obligation d'être à l'équilibre alors que celui de l'Etat est en déficit, que chacun balaie devant sa porte. En plus, l'Etat ne cesse de nous imposer des dépenses qu'il ne compense jamais » martèle la présidente. « Oui, nous voulons aider les gens qui en ont vraiment besoin, l'argent doit aller à qui de droit. Le nombre de bénéficiaires du RSA est passé en Vaucluse de 17 000 à 15 700 et le département a pu récupérer 10 millions d'euros en luttant contre la fraude. Alors que la charge nette pour le Vaucluse est passée de 24,2 millions d'euros en 2014 à 41,7 millions d'euros en 2024 pour le RSA. Mais l'important, c'est surtout le retour à l'emploi des Vauclusiens laissés sur le bord de la route. Leur taux a grimpé de 5% à 34% avec une étude au cas par cas de chacun, un suivi, des stages. D'ailleurs, nous sommes dans ce secteur le département le plus performant de la Région Sud » précise Dominique Santoni.

Le Département de Vaucluse construit la nouvelle maison des personnes handicapées pour 2026



Les recettes baissent mais surtout les dépenses initiées par l'Etat augmentent

Elle poursuit : « Nous avions anticipé, mis de l'argent de côté, réduit l'endettement. Avec l'Association des Départements de France, nous constatons une baisse des DMTO (Droits de mutation à titre onéreux), un renchérissement des coûts dû au Ségur de la Santé qui fait grimper de façon rétroactive le salaire de chaque soignant de 183€, ce qui est bien pour tous ces agents si dévoués envers les malades. Mais c'est encore à nous de mettre la main à la poche, l'Etat ne bouge pas. On nous demande aussi, dans les 41 collèges publics du département, de financer des casiers pour que les élèves déposent leurs smartphones. Pour un établissement moyen de 450 élèves, leur coût se situe entre 10 000 et 18 000 euros alors que l'Etat réduit son personnel de surveillance ».

Immobilier en Vaucluse : rééquilibrage du marché en 2023

L'investissement ne s'arrêtera pas

Nombre de chantiers sont en cours : « Memento » à Agroparc, le pôle des Patrimoines avec les services des Archives et de l'archéologie, le réaménagement du Carrefour des Bonpas, la déviation de la Nationale 7 à Orange, le lancement des travaux de la future Maison de l'Autonomie. Mais aussi 38 millions d'euros ont servi à rénover les collèges et certains bâtiments du patrimoine. » Un sujet de satisfaction : le vélo. Il existe 152,5km de vélo-routes en Vaucluse. Des dizaines de milliers de personnes les ont empruntées, touristes, familles, pour les loisirs ou le travail.

Memento : la mémoire a de l'avenir en Vaucluse

Rester au service des vauclusiens

Malgré la morosité ambiante, l'inflation, le département investit, garde le cap. Avec un budget primitif de 767 millions d'euros pour les personnes âgées, les handicapés, les vauclusiens les plus démunis, les pompiers, la culture, l'éducation, le sport, les paysans, l'aménagement du territoire, les entreprises, le logement, la santé. Et derrière leur présidente, les 2 727 agents du département ont tous la même mission : être au service des Vauclusiens.



Sorgues : 18ème édition du Forum des associations



Il n'y a pas que les écoliers et leurs parents qui sont concernés par la rentrée scolaire 2024. Pour les associations sportives, culturelles, patriotiques, scolaires des communes françaises, le mois de septembre est toujours une période très chargée avec un nombre d'interrogations et d'inscriptions qui affluent.

Ce samedi 7 septembre 2024 de 10h à 17h, la traditionnelle journée des associations sorguaises se tiendra au Parc municipal de la ville. Plus de 80 associations spécialisées dans plusieurs domaines (sport, culture, scolaire) se réuniront pour répondre aux questions du public et préparer les inscriptions des futurs adhérents.

Une journée dédiée au monde associatif

À 11h30, Thierry Lagneau, maire de Sorgues tiendra un discours qui sera accompagné par une remise



Ecrit par le 11 décembre 2025

des médailles d'honneur aux bénévoles méritants de sa commune ainsi qu'une remise du trophée Paul Pons et la remise du prix des Ambassadeurs du sport sorguais qui mettent à l'honneur les personnalités du monde associatifs. Ces distinctions viendront également récompenser les projets innovants mis en place par des associations pleinement investies.

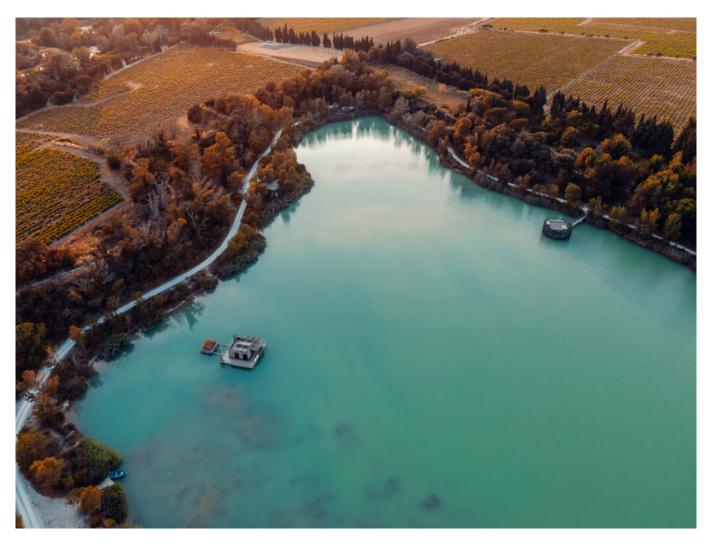
L'association <u>CAP Sorgues</u> qui met en avant les savoirs faire des commerçants et artisans de la commune de Sorgues remettra ensuite les prix de son grand jeu de l'été. L'ensemble de cette journée se vivra au rythme des prestations de l'École Municipale de Musique et de Danse ainsi que des « shows » du Sorgues Basket Club, du judo club sorguais, des voyageurs du chant, des enfants de l'Ouzève. Une partie musicale sera assurée par Sorgues Rock & Swing.

Infos pratiques : 18^{ème} édition du forum des associations. Samedi 7 septembre 2024, de 10h à 17h. Parc municipal de Sorgues. Entrée libre. Buvette et petite restauration sur place. Renseignements supplémentaires au : 04.90.39.71.00 et <u>www.sorgues.fr</u>.

Que faire des anciennes gravières ?



Ecrit par le 11 décembre 2025



En France, chaque année, le secteur du BTP a besoin d'environ 400 millions de tonnes de granulats (sables et graviers). Ils sont à 75 % extraits de carrières, de rivières et de la mer. Une rivière comme la Durance offre une ressource importante pour les entreprises locales. Entre le barrage de Serre-Ponçon et Avignon, une bonne dizaine de carrières y sont installées. Mais que faire de ces sites lorsque l'exploitation en a cessé ?

L'extraction de granulats depuis le lit des rivières n'est plus autorisée depuis le début des années 90. Les carriers ont dû trouver des terrasses alluviales situées à proximité des cours d'eau. Mais en creusant pour extraire les granulats, l'eau des nappes phréatiques remonte naturellement et transforme ses carrières en plans d'eau. Si l'eau est une ressource essentielle à la vie et qu'elle est une force d'attraction naturelle pour l'homme, le devenir des gravières, après l'arrêt de leur exploitation, est loin d'être une « fin de carrière » paisible.



Ecrit par le 11 décembre 2025



Christian Mounier, Maire de Cheval-Blanc

Mais les concessionnaires des carrières ne laissent pas toujours les sites dans le meilleur état en quittant les lieux

Appartenant la plus part du temps au domaine public, ces gravières sont souvent récupérées par des collectivités qui en sont propriétaires et/ou en assurent la gestion. Ce qui est le cas, par exemple, du lac de Peyrolles géré la métropole Aix Marseille Provence, ou celui de la Lionne propriété de la ville de Sorgues. Mais les concessionnaires des carrières ne laissent pas toujours les sites dans le meilleur état en quittant les lieux. C'est ce qui se passe au plan d'eau de la Grande Bastide, à Cheval-Blanc, où son maire <u>Christian Mounier</u> a saisi la justice dans le différent qui l'oppose à l'ancien exploitant <u>Durance Granulats</u>.

Sur ce dossier on pourrait d'ailleurs s'étonner que les associations écologiques, si prompt à se mobiliser, n'aient pas fait entendre leurs voix ?





Pour en savoir plus sur ce sujet :

À Cheval-Blanc, la colère du maire contre Durance Granulats concernant le plan d'eau ne s'éteint pas

Une opportunité ou une galère ?

Quand ce n'est pas la justice qui est appelé à trancher, la question du devenir de ces plans d'eau n'en reste pas moins un vrai sujet pour ne pas dire une préoccupation pour les collectivités qui en ont la charge. A Sorgues, avant de devenir un lieu de détente et d'hébergement insolite, le lac de la Lionne était devenu un endroit insalubre et peu fréquentable. Même les pécheurs ne s'y risquaient plus beaucoup. La mairie, qui en est propriétaire a dû évacuer près de 100 m3 de déchets et sécuriser le site avant de le louer – pour une durée de 30 ans – à la société Coucoo Cabanes. Cette société qui exploite aujourd'hui 5 domaines en France, a investi à Sorgues 4 millions d'euros pour construire 20 cabanes sur ce plan d'eau de 10 hectares. Louées d'avril à octobre, ces cabanes flottantes ou sur pilotis sont totalement intégrées à la nature.



Ecrit par le 11 décembre 2025



Gaspard de Moustier l'un des deux dirigeants et fondateurs de Coucoon Cabannes

Pour <u>Gaspard de Moustier</u>, l'un des deux co-fondateurs de la société, son offre se construit autour du bien-être et du respect de la nature. Plus tendance c'est difficile. Se qualifiant volontiers « d'utopistes raisonnables », la démarche de ces entrepreneurs s'appuie sur des principes qui les engagent. Outre l'attention apportée au respect de la nature environnante, la société fait appel à des fournisseurs locaux et en particulier pour les repas qui sont livrés aux clients. Les cabanes ne sont pas équipées de cuisines, comme dans les hôtels. C'est aussi le moyen de limiter l'impact sur un environnement particulièrement fragile comme les milieux aquatiques. La société a créé, sur le site de Sorgues, 25 emplois et estime que les retombées économiques directes sur le commerce local sont de l'ordre de 0,5 M€ par an. Avec un taux d'occupation de 85 % la société annonce un CA annuel de 1,7 M€.



D'une vilaine cicatrice dans le paysage cette ancienne gravière est devenue un atout pour la ville

Pour <u>Thierry Lagneau</u>, le maire de Sorgues, c'est un aménagement qui respecte la nature et qui est valorisant pour la ville. « C'est une reconversion pertinente et utile », précise-t-il. Au-delà des retombées économiques ce projet semble cocher toutes les cases, à commencer par la réhabilitation d'un lieu qui créait des nuisances de toutes sortes. D'une vilaine cicatrice dans le paysage cette ancienne gravière est devenue un atout pour la ville. Thierry Lagneau, estime qu'il s'agit là « d'un outil de communication et qui apporte de vraies retombées à l'économie locale ». La vélo route, baptisée <u>ViaRhôna</u>, qui relie les berges du lac Léman à celles de la méditerranée, a la bonne idée de passer à toute proximité du lac de la Lionne ce qui peut en faire un gite d'étape de choix. « Pertinent et utile » disait-il.

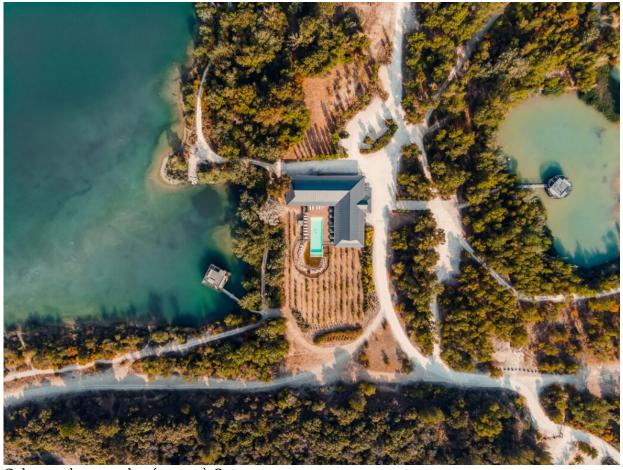


Thierry Lagneau, Maire de Sorgues



Entre la décision du projet et son ouverture il faut au minimum entre 3 et 4 ans

Mais la réhabilitation d'une ancienne gravière nécessite une détermination et un investissement en temps importants. Entre la décision du projet et son ouverture il faut au minimum entre 3 et 4 ans. « C'est long, parfois épuisant quand on sait à quel point ce sont des petits projets à taille humaine très engagés et respectueux de l'environnement, mais c'est le temps nécessaire pour faire des projets exceptionnels » précise Gaspard de Moustier. Même son de cloche du côté de Cheval-Blanc où Christian Mounier, son maire, estime que plusieurs années seront nécessaires à la conduite du projet d'aménagement du plan d'eau de la Grande Bastide, et cela une fois que l'ancien exploitant aura remis le site en l'état... Sur cette ancienne gravière de 30 hectares dont l'exploitation a cessé en 2021, il est prévu sur une partie d'aménager une plage de 1km destinée à la baignade et à la pratique de sports nautiques non polluants. L'autre partie serait plutôt destinée à la création d'un espace naturel réservé aux promeneurs. Il est à noter que ce plan d'eau jouxte un camping de 500 places, ce qui constituerait un espace touristique d'importance pour l'économie locale.



Cabanes des grands cépages à Sorgues

En attendant la ville a fait l'acquisition d'un terrain de 6 hectares situé à proximité pour un futur parking



Mais pour l'instant Christian Mounier reconnaît qu'il est encore difficile de se projeter dans le futur de son projet. « Nous devons d'abord régler le différend avec l'ancien exploitant de la gravière » précise-t-il. L'édile de Cheval-Blanc tient particulièrement à l'aménagement de ce plan d'eau. « Nous avons là un site exceptionnel : pas d'autoroute ou de ligne TGV à proximité encore moins de ligne à haute tension, et avec pour horizon d'un côté le petit Luberon et de l'autres les Alpilles, c'est unique ». En attendant la ville a fait l'acquisition d'un terrain de 6 hectares situé à proximité pour un futur parking. On est sur les starting-blocks.

L'agence de développement économique Vaucluse Provence Attractivité accompagne la ville de Cheval Blanc dans ce projet qui ressemble, il faut bien le dire, à une course à obstacles.



Gravières de Mallemort

« Nous chercherons toujours à encourager les projets qui peuvent avoir une dimension écologique et de préservation du milieu naturel »

De son côté le <u>SMAVD</u> (<u>Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance</u>) qui a la gestion du bassin de la basse Durance et pour mission la sauvegarde et la valorisation de cet espace naturel, voit ce type de projet d'un bon œil. « Nous chercherons toujours à encourager les projets qui peuvent avoir une dimension écologique et de préservation du milieu naturel » affirme <u>Julien Gobert</u>, directeur domaines administration finances et informatique du syndicat mixte.

L'eau peut être un atout important pour ne pas dire central dans l'attractivité touristique des territoires.



La pratique d'activités nautiques en eau douce peut également constituer une vraie alternative à celles proposées par les stations balnéaires. De plus les eaux de ces anciennes gravières, qui en raison de leur charge minérale et/ou la présence d'un plancton particulier sont bleues turquoises, elles ont de quoi attirer en nombre les touristes mais pas que...

Vidéos: Cabanes des Grands cépages

Pour en savoir plus:

Les cabannes des grands cépages : www.cabanesdesgrandscepages.com
Le syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance : www.smavd.org
Le lac de Peyrolles géré par la Métropole Aix Marseille Provence : culture-sport-nautisme-et-grands-evenements/equipements-dinteret-metropolitain-sport/lac-de-peyrolles/

Vaison-La-Romaine : une convention avec le Sdis 84 pour optimiser le service au public



Ecrit par le 11 décembre 2025



La commune de Vaison-la-Romaine et Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse (<u>SDIS</u> <u>84</u>) viennent de signer une convention de partenariat.

Cet accord vise à permettre aux agents municipaux également engagés comme Sapeur-pompiers volontaires (SPV) de concilier ces deux fonctions. Le tout avec un maximum d'efficacité en fonction de leurs différentes missions : que ce soit au sein de la collectivité qui les emploie ou au gré des missions opérationnelles de secours pour lesquelles leur disponibilité et leur savoir-faire sont requis.

Outre les modalités de disponibilité, la convention encadre ainsi les problématiques de d'autorisations d'absence, que ce soit pour les missions opérationnelles ou les actions de formation, ainsi que les différents avantages offerts aux employeurs.

Les avantages offerts aux employeurs publics et privés

Au titre de l'assurance incendie, les employeurs bénéficient notamment d'un abattement de 10% maximum sur la prime d'assurance dommages incendie. Pour cela, ces derniers doivent se rapprocher de leur agent d'assurance, qui pourra demander une copie de la convention de disponibilité signée avec le SDIS.

Autre avantage : possibilité d'obtenir des compensations financières au-delà d'un seuil d'absence défini au préalable d'un commun accord.

Enfin, au titre du mécénat les employeurs privés ont également la possibilité de bénéficier, dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires, d'un abattement d'impôt sur le revenu égal à 60% du montant équivalent à la



rémunération du sapeur-pompier volontaire (et aux charges sociales afférentes) qui a été maintenue pendant la mise à disposition du salarié à titre gratuit durant son temps de travail effectif pour des missions opérationnelles ou pour les activités de formation nécessaires à la réalisation de leurs missions de sapeur-pompier.

Label 'employeur - partenaire des sapeurs-pompiers'

En témoignage de reconnaissance de la nation pour sa contribution à l'effort de sécurité civile et son implication aux côtés du service départemental d'incendie et de secours, l'employeur, public ou privé, peut se voir attribuer un label 'employeur – partenaire des sapeurs-pompiers'. Il récompense et valorise les employeurs qui ont manifesté, à travers la gestion des sapeurs-pompiers volontaires au sein de leur organisation, une volonté citoyenne et un esprit civique particulièrement remarquables.

Sarah Ripert & L.G.

'Parlons éco' : Les Sorgues du Comtat mettent l'industrie à l'honneur à l'occasion de leur nouveau rendez-vous économique



Ecrit par le 11 décembre 2025



La Communauté d'agglomération <u>Les Sorgues du Comtat</u> vient d'organiser la première édition de 'Parlons éco' à Sorgues. Placé cette fois-ci sous le thème de l'industrie, ce rendez-vous économique a pour but de favoriser la création de synergie au sein du territoire entre les entrepreneurs et les techniciens de l'agglomération.

La toute première édition du rendez-vous « Parlons éco » a eu lieu ce lundi 29 avril 2024 au sein du Confidentiel, à Sorgues. Une initiative impulsée par les Sorgues-du-Comtat pour permettre aux industries et entreprises de son territoire de se sentir accompagnées « L'idée c'est d'amorcer un temps privilégié et exclusif entre notre intercommunalité et les entreprises de notre territoire afin de se connaître, d'accompagner, d'échanger, de partager autour d'un sujet d'actualité » a commencé par annoncer Christian Gros, maire de Monteux et président des Sorgues-du-Comtat (Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues).

Près d'une trentaine vingtaine d'entreprises des cinq communes étaient ainsi réunies autour du dispositif « territoires d'industrie ». Ce programme lancé fin 2018 par l'Etat consiste à renforcer l'attractivité des TPE/PME ou des grands groupes industriels dans des zones géographiques reconnues comme centre d'activités industrielle « « les entreprises de ce secteur ont à relever des enjeux communs avec les autres secteurs mais aussi des enjeux spécifiques pour maintenir leur développement et renforcer leur compétitivité. C'est l'objectif phase 2 qui va se dérouler jusqu'en 2027 » affirme Thierry Lagneau, vice-



président de la communauté d'agglomération Les Sorgues-du-Comtat.

« Territoires d'industrie » un bond économique

Déjà partie intégrante de « territoires d'industrie » en 2018, les Sorgues du Comtat ont ré-obtenu le label en septembre 2023 pour une période 2023-2027 aux cotés de trois autres intercommunalités du Vaucluse (la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, le Grand Avignon et Luberon Monts de Vaucluse) « nous avons travaillé ensemble avec les quatre collectivités pour présenter un dossier solide et complet à l'appel à projets porté par l'Agence nationale de cohésion de territoires » a souligné Thierry Lagneau, également maire de Sorgues.

« Le développement économique est la première de nos compétences, a détaillé Christian Gros. C'est grâce à lui qu'on crée de l'emploi et de la richesse sur le territoire, c'est primordial surtout dans un département comme le Vaucluse qui est l'un des plus pauvres mais avec un potentiel industriel très important ».

« Le développement économique est la première de nos compétences. »

Christian Gros, président de l'agglomération des Sorgues du Comtat

Les territoires d'industrie en France. © ANCT 2024

4 axes pour mener la réindustrialisation

Le programme « Territoire d'industrie » a pour objectif de promouvoir une zone reconnue par l'Etat en tant que centre d'activités industrielles notamment en travaillant autour de 4 axes « le premier but de ce dispositif est de renforcer l'attractivité des entreprises industrielles en identifiant les compétences manquantes que ce soit en terme de formation, d'outils innovants d'apprentissage ou sur le développement des liens entre les entreprises, les écoles et les métiers » a souligné Christian Gros.

Le deuxième axe s'articule autour d'une thématique essentielle : la transition écologique. Le dispositif a été pensé pour accompagner les structures d'industries dans une décarbonation des usages et l'utilisation des énergies renouvelables à travers les mobilités, les déchets, l'économie circulaire mais aussi la coopération « le type d'action qui pourrait avoir lieu serait par exemple le déploiement d'une solution de co-voiturage mutualisé pour les trajets du quotidien. La transition écologique est une composante importante du développement économique, les deux ne sont pas antinomiques » a ajouté Christian Gros.



Ecrit par le 11 décembre 2025



Le troisième axe s'apparente à faire de l'innovation un moteur des transitions en soutenant les écosystèmes d'innovation avec par exemple l'idée d'accompagner la structuration et la construction de certaines filières originales comme celle de proximité blé-farine-pain de <u>La grange des Roues</u> « c'est en accompagnant et soutenant ce genre de projets que nous parviendrons à créer des liens entre les entreprises et les établissements supérieurs et de recherche » Enchérit Christian Gros.

Le dernier point se concentre sur la thématique du foncier. La préoccupation première sera de mobiliser un foncier adapté aux enjeux et besoins industriels en qualifiant et labellisant les zones d'activités et en élaborant une stratégie foncière à l'échelle du « Territoire d'industrie » « c'est un point fondamental qui va prendre de plus en plus d'importance. Pour faire du développement économique, il faut de l'aménagement et donc du foncier avec des contraintes de plus en plus drastiques, il va falloir diviser par deux tous les dix ans la consommation de l'espace agricole afin de viser un objectif zéro industrialisation en 2050. On est donc face à des véritables défis mais on a des idées comme récupérer des friches ou élaborer une stratégie foncière dans la continuité des inventaires des ZAE » explique Christian Gros.

Une convention avec Luberon & Sorgues Entreprendre pour accompagner les entreprises

Avec « Territoires d'industrie », le territoire bénéficie d'un soutien national. Les entreprises peuvent ainsi profiter de plusieurs possibilités. Concrètement ce programme offre aux bénéficiaires un accès à un Fonds vert à hauteur de 100M€ ainsi qu'un pouvoir de mobilisation des crédits d'Etat gérés par la Banque des Territoires. Un accès à une expertise sur les thématiques industrielles spécifiques est également possible avec pour objectif de créer une synergie entre entreprises sur des problématiques communes.



Ecrit par le 11 décembre 2025



De gauche à droite : Michel Terrisse, maire d'Althen-des-Paluds et vice-président des Sorgues du Comtat, Thierry Lagneau, maire de Sorgues, vice-président des Sorgues du Comtat, Christian Gros, président de l'agglomération des Sorgues du Comtat, et Christophe Baudrier, président de <u>l'association Luberon & Sorgues Entreprendre</u>.

L'agglomération Sorgues du Comtat se tient donc à la disposition des entreprises afin d'identifier leurs projets de développement, les accompagner dans leur implantation où qu'elles se trouvent sur le territoire et quelle que soit leur activité. C'est dans cette optique que la communauté d'agglomération s'est engagé avec <u>l'association Luberon & Sorgues Entreprendre</u> qui lutte pour apporter de la cohérence territoriale sur un même bassin économique, à savoir le Luberon-Monts de Vaucluse-Pays des Sorgues.

Cet engagement s'est traduit par la signature d'une convention de partenariat programmée de 2024 à 2027 afin d'accompagner les entreprises industrielles dans leur transition écologique, numérique, énergétique et solidaire par la coopération inter-entreprises et suivre les grands projets en cours « on est très heureux que Sorgues du Comtat nous rejoigne dans notre projet de mutualisation des problématiques, des solutions et des études. Les entreprises doivent échanger pour trouver des solutions diverses et variées » a explicité <u>Christophe Baudrier</u>, le président de l'association.



Sécurité civile : le maire de Sorgues défend le Sdis auprès des ministres



<u>Thierry Lagneau</u>, maire de Sorgues vient de participer au Beauvau de la sécurité civile. L'occasion pour l'élu vauclusien de s'engager sur les sujets des risques majeurs et la capacité de l'Etat et des collectivités locales à gérer les situations de crises de plus en plus complexes.

Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur a sollicité les membres cadres de <u>l'Association des maires de France</u> (AMF) à venir échanger avec lui le mercredi 10 avril au sein des locaux du ministère de l'intérieur. Une rencontre qui a eu lieu également avec <u>Christophe Béchu</u>, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires de France et <u>Dominique Faure</u>, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires dans le cadre du Beauvau de la sécurité civile.

Thierry Lagneau, membre de l'AMF, président du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Vaucluse mais également maire de la commune de Sorgues s'est rendu à ce rendez-vous en compagnie



de <u>David Lisnard</u>, maire de Cannes et président de l'AMF, d'<u>Éric Ménassi</u>, maire de Trèbes chargé du groupe de travail gestion des risques et crises, de <u>Bastien Coriton</u>, maire de Rives-en-Seine et référent pour l'AMF.

Prendre en compte la réalité des territoires

Le vice-président du conseil départemental de Vaucluse a largement évoqué son expérience au sein de son territoire sur les sujets de conditions d'amélioration de la cohésion des acteurs de la Sécurité civile mais aussi sur une meilleure prise en compte des réalités des territoires et la gestion des risques majeurs et sur les mesures pour favoriser le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires.

Thierry Lagneau a également porté une attention particulière sur deux sujets majeurs qu'il a souhaité défendre devant ce conseil : le financement des SDIS et la promotion d'un apprentissage à renforcer dans les collèges à destination des jeunes pour leur inculquer la culture des risques majeurs et les former aux gestes de premiers secours.

Quartier des Griffons : le maire de Sorgues veut faire disparaître la cité fantôme



Ecrit par le 11 décembre 2025



Symbole de l'urbanisme des années 1960, la cité des Griffons à Sorgues a vocation à disparaître. Une opération complexe de démolition qui a débuté en 1992 qui va se poursuivre par la déconstruction d'une nouvelle barre d'immeuble.

La commune de Sorgues va reprendre les travaux de déconstruction dans la cité des Griffons. Ainsi, d'ici la fin du mois de janvier 2023, les bâtiments L1, L2 L3 ainsi qu'un garage de ce quartier fortement dégradé auront définitivement disparu du paysage sous les coups des pelleteuses.

« J'attends ce moment depuis plusieurs années, explique Thierry Lagneau, le maire de Sorgues. J'espère que cette nouvelle opération va convaincre les propriétaires restant de nous vendre leurs biens. Je suis déterminé pour aller au bout et je ne doute pas que les services de l'État, et notamment l'Agence régionale de santé (ARS), vont nous venir en aide pour faire disparaître définitivement cette cité fantôme. »

« J'attends ce moment depuis plusieurs années. »

Thierry Lagneau, maire de Sorgues

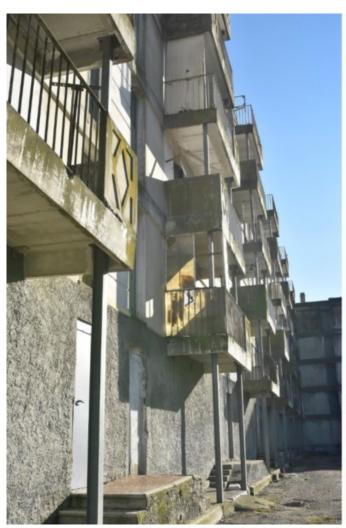




Ecrit par le 11 décembre 2025

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un vaste programme de requalification commencé il y a un plus de 30 ans et qui, à terme, doit donner au quartier un nouveau visage. La première déconstruction remonte en effet à 1992 et concernait le bâtiment P et ses 20 logements. En 1997, c'est le bâtiment S qui fut démoli suivi, 3 ans plus tard, par les bâtiments Q et R. Depuis d'autres opérations ont concerné des parties de bâtiment en 2013 puis 2014.

« En l'espace d'une dizaine d'années, nous avons pu acquérir une quarantaine de logements et reloger 42 familles mais cela ne va hélas pas assez vite, poursuit le maire de Sorgues. La difficulté c'est que nous nous heurtons bien souvent à des propriétaires qui trouvent le prix d'achat déterminé par les Domaines insuffisant. »





Convaincre les propriétaires

En effet, la difficulté de ce dossier consiste à convaincre les propriétaires des appartements de bien vouloir vendre leurs biens à la commune. N'étant pas considéré comme de l'habitat social, la Ville, qui s'est lancée dans un vaste programme d'acquisition de logements depuis les années 1990, ne peut pas



Ecrit par le 11 décembre 2025

acquérir l'ensemble des logements en bloc. Et comme il s'agit de logements privés de particuliers, elle doit donc les acheter les uns après les autres.

« Nous sommes confrontés aux refus de certains propriétaires qui ont du mal à céder des appartements qui sont fortement dévalorisés (ndlr : l'estimation des Domaines oscille pour les appartements − souvent des T3 et des T4 − de 6 000€ à 8 000€, soit un prix inférieur à ce qu'ont payé les propriétaires quand ils sont arrivés voici plus de 50 ans). D'autres sont tout simplement très attachés au lieu car ils y ont vécu des années », expliquait déjà Thierry Lagneau en 2013.

À ce jour, la Ville est propriétaire de 155 logements dont 148 sont vacants et murés alors que sept sont encore loués. Un logement est en cours d'acquisition et 20 logements occupés appartiennent à la Société d'Économie Mixte de Sorgues qui œuvre également pour la commune. Il reste désormais 78 appartements à acquérir mais la concrétisation de la vente de certains d'entre eux permettrait la libération complète d'une barre et donc sa destruction.

À l'origine, la copropriété de cité des Griffons comptait 254 logements.

« Ensemble, relevons les éco-défis » : un label qui permet aux artisans et commerçants de redynamiser les centres-villes



Ecrit par le 11 décembre 2025



Cette Convention de Coopération a été signée ce lundi matin à Sorgues entre le Président de la Communauté des Sorgues du Comtat, Christian Gros, maire de Monteux et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse représentée par son trésorier, Thierry Francou, en présence de Thierry Lagneau, maire de Sorgues et Vice-président du Conseil départemental mais aussi de Violaine Richard élue au Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

« Eco-défis » propose aux artisans et commerçants de réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement et grâce à un label de se différencier sur le plan commercial. Pour le territoires des « Sorgues du Comtat » sont concernées les villes d'Althen-des-Paluds, Bédarrides, Monteux, Pernes-les-Fontaines et Sorgues et leurs commerçants sont invités à relever un maximum d'éco-défi pendant 6 mois, c'est à dire 13 sur les 37 proposés. Parmi eux : la prévention et la gestion des déchets avec des sacs particuliers pour leurs clients, un tri sélectif, favoriser la réparation et le ré-emploi, compacter, réduire la consommation, le gaspillage, l'éclairage, utiliser des transports alternatifs doux.



Ecrit par le 11 décembre 2025



Thierry Lagneau, le maire de Sorgues est ravi d'accueillir la délégation pour cette 1ère convention: « Dynamiser les centres-villes ce n'est pas qu'une solution écolo, un effet de mode, c'est une tendance très forte, qaund on voit le prix de l'énergie. Nous devons donc être les acteurs de ce renouveau du commerce local avec des pratiques vertueuses, en liaison avec les Chambres de Commerce et de l'Artisanat et la Région Sud ». Christian Gros, président des Sorgues du Comtat ajoute : « Nous avons 2 défis à relever, d'abord l'économie, c'est notre ADN, en créant des emplois , le second en favorisant le développement durable. Seuls on ne peut rien faire, d'où ce partenariat au long cours avec les chambres consulaires. Dans notre Communauté, nous comptons 1 510 commerçants et 2 220 artisans pour un bassin de population de 51 000 habitants. Cela fait plus de 3 000 professionnels acteurs de la redynamisation des centres-villes. En plus, ils ont intérêt à participer à l'obtention de ce label qui sera une sorte de « bon point » commercial auquel seront sensibles leurs clients écolos, attachés à l'environnement. »

Pour Thierry Francou qui représentait la CCI 84, « Cette signature c'est une coup d'accélérateur face à la crise. Nous mettons du personnel en support pour accompagner les commerçants et artisans, on n'est qu'au début de cette crise énergétique, cette flambée du prix des matières premières, donc nous maillons



Ecrit par le 11 décembre 2025

le territoire, au plus près des attentes ». Au nom de la région Sud, Violaine Richard insistera sur ce qui existe en Provence-Alpes-Côte d'Azur : « Nous avons le Plan Climat – une COP d'avance depuis 2017, nous faisons en sorte que l'aménagement de notre territoire soit équilibré, harmonieux, déjà 9 territoires sont labellisés dans les Alpes Maritimes et les Alpes de Haute-Provence, c'est au tour du Vaucluse de s'y mettre avec de nouveaux dispositifs dans le cadre du Contrat de Plan Etat-Région. D'ici 2028, 100M€ de subventions seront alloués par la région à 70 000 entreprises ».



© CASC